

## **COMMUNE DE CAGNICOURT**

### **Ordre du jour :**

- Organisation du temps scolaire dès la rentrée 2021 pour 3 années ;
- Indemnité de conseil et de budget au receveur municipal ;
- Travaux école maternelle ;
- DM budgétaire 2020-1 ;
- Renouvellement du partenariat de l'AMI pour la garderie périscolaire 2020-2021 ;
- Création d'une commission communale PLU-i (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ;
- Présentation de la Synthèse financière 2019 de la commune ;
- Infos et questions diverses ;

### **Compte rendu de la séance du jeudi 24 septembre 2020**

Le jeudi 24 septembre 2020 à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Thibaut Samier, Maire, en suite de convocation en date du 11 septembre 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Madame Christine BEUCAMP, Monsieur Jean-Pierre COURCOL, Madame Amaria DINCQ, Monsieur Guillaume HAVRANSART, Madame Alice LEROUX, Madame Audrey SAUVAGE, Monsieur Thibaut SAMIER, Monsieur Vincent STRIQUE, Madame Magali TELLE

Procurations : Matthieu COURSIER par Thibaut SAMIER, Luc LABRE par Amaria DINCQ

Madame Alice LEROUX est élue secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juillet 2020. Ce dernier ayant été diffusé au Conseil Municipal, il n'en est pas fait lecture en séance. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante si elle a des observations. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **DE\_2020\_27 - Rythmes scolaires pour les trois prochaines années scolaires**

*Nombre de Conseillers :*

- en exercices : 11

- présents : 9

- votants : 11

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais, en date du 9 juillet 2020.

Le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 permet la prorogation d'une année de la durée des autorisations de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020.

Pour rappel, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques a élargi les possibilités de dérogations et a permis notamment d'organiser le temps scolaire en huit demi-journées sans obligation de répartir les enseignements sur 5 matinées et 3 après-midis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, par délibération en date du 30 juin 2017, l'assemblée s'était prononcé favorable pour la semaine scolaire à 4 jours.

Les organisations du temps scolaire sont arrêtées au maximum pour une durée de trois ans. Il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur la prochaine organisation scolaire pour les trois prochaines années scolaires.

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE DE RECONDUIRE** l'organisation du temps scolaires des écoles du RPI 65 sur **huit demi-journées**, soit 4 jours, dès la rentrée scolaire 2021 / 2022, et pour une durée maximum de trois années scolaires.

### **DE\_2020\_28 - Indemnité de Conseil et de Confection des documents budgétaires à M. Franck Dupuy**

*Nombre de Conseillers :*

- *en exercices* : 11

- *présents* : 9

- *votants* : 11

*Pour* : 11 - *Contre* : 0 - *Abstention* : 0

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 portant sur l'attribution des indemnités de conseil et de budget aux receveurs municipaux. Il convient ainsi de délibérer pour toute la durée du mandat municipal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Le Conseil Municipal DECIDE :**

- **D'ACCORDER** à Monsieur Franck DUPUY, receveur municipal à Marquion, l'indemnité de conseil au taux maximum, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 et d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 ;

## **DE\_2020\_29 - Travaux d'investissements à l'école maternelle - Opération 107**

Nombre de Conseillers :  
- en exercices : 11  
- présents : 9  
- votants : 11  
Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un affaissement du sol (impliquant la dégradation du trottoir macadamé pour le passage des élèves) est apparu dans la seconde cour de l'école maternelle rue Neuve, ce qui entraîne des vidanges à répétitions de la fosse toutes eaux de l'école maternelle. Après vérification, la fosse actuelle de l'école s'affaisse, il convient pour la sécurité des élèves, mais aussi pour le bon fonctionnement des sanitaires de l'école, de procéder à des travaux de rénovation dès la prochaine période de vacances scolaires. Pour cela, il est prévu de remplacer la fosse actuelle par une fosse béton, de procéder à la réfection du macadam. La clôture sera démontée pour le passage des engins, et sera reposée de façon à supprimer le décroché existant (ancien espace pour arrêt de bus).

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accepter la nouvelle opération d'investissement 107 « Travaux à l'école maternelle » pour le remplacement de la fosse toutes eaux, réfection du macadam et modification de la clôture ;
- **DECIDE** de prévoir les crédits aux budgets par une décision modification (DM 2020-1) ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

## **DE\_2020\_30 - DM 2020-1**

Nombre de Conseillers :  
- en exercices : 11  
- présents : 9  
- votants : 11  
Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, que la nouvelle opération 107 travaux à l'école maternelle, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21312 - 107	Bâtiments scolaires	4300.00	
21578 - 78	Autre matériel et outillage de voirie	1000.00	
020	Dépenses imprévues	13321.48	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		3791.44
1341	D.E.T.R. non transférable		14830.04
		<b>TOTAL :</b>	<b>18621.48</b>
		<b>18621.48</b>	<b>18621.48</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **DE\_2020\_31 - Partenariat avec l'AMI pour l'accueil périscolaire du RPI 65 2020-2021**

*Nombre de Conseillers :*  
- en exercices : 11  
- présents : 9  
- votants : 11  
*Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il convient de renouveler le partenariat avec l'AMI - Association Multiloisirs Intercommunale - de Gouy-Sous-Bellonne pour cette nouvelle année scolaire 2020-2021 concernant l'accueil périscolaire des élèves du RPI 65, situé dans l'ancienne école maternelle de Cagnicourt, qui regroupent les communes de Cagnicourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Riencourt-les-Cagnicourt et Villers-les-Cagnicourt.

Dans la continuité des précédentes années, le bilan étant positif, les élus des quatre communes souhaitent renouveler la convention de partenariat de l'AMI, et demande ainsi l'avis de leur Conseil Municipal.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDENT** de renouveler le partenariat avec l'AMI pour l'année scolaire 2020-2021, pour l'accueil périscolaire du RPI 65 ;

- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la convention de partenariat avec l'AMI et la Caisse d'Allocations Familiales ;

### **COMMISSION PLU-I (Plan Local d'Urbanisme - Intercommunal)**

Monsieur le Maire fait suite à la conférence des Maires (17 septembre 2020) au sujet du PLU-i afin de faire le point sur la phase du diagnostic et la procédure à venir. Monsieur le Maire explique la nécessité de créer au sein de l'assemblée une commission PLU-I afin de suivre l'élaboration du PLU-i. Se sont proposés Messieurs Vincent STRIQUE, Guillaume HAVRANSART, Luc LABRE, Mesdames Christine BEAUCAMP et Audrey SAUVAGE, Monsieur le Maire siégeant d'office.

### **SYNTHESE FINANCIERE 2019**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la synthèse financière 2019 de la commune, après se l'être fait présenter par le receveur municipal de la commune.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**SDIS DE MARQUION** - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de sa réunion du Comité du Centre Local, les Maires du secteur de Marquion ont droit de vote pour la montée en grade des pompiers. Par ailleurs, le SDIS de Marquion est à la recherche de sapeurs-pompiers volontaires pour augmenter ses effectifs (jusqu'à 55 ans). Une association de jeunes pompiers devrait être créée, et une campagne de communication devrait suivre. La commune devra relayer ces diverses informations auprès de sa population (écoles, Petit Rapporteur, etc.). Monsieur le Maire informe également qu'il est possible de candidater jusqu'à 55 ans.

**ANTENNE GRDF** - Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Michel Hesdin, délégué territorial GRDF pour notre territoire. Ce dernier nous informe que GRDF veut mettre en place des compteurs communicant mais ils doivent pour cela placer une antenne sur notre église. GRDF propose 50 € / an de dédommagement. Monsieur le Maire recueille pour le moment l'avis du Conseil Municipal, qui décide de ne pas accepter la mise en place d'une antenne sur nos bâtiments publics pour ce montant. GRDF sollicitera sûrement un « privé » pour placer son antenne. Nous serons informés le cas échéant.

**BIBLIOTHEQUE** - Madame Audrey SAUVAGE nous informe d'une faible participation à sa première ouverture, le samedi 12 septembre. Une communication dans le petit rapporteur est prévue, pour informer la population des horaires d'ouverture.

**COMITE DES FÊTES** - Monsieur le Maire informe que la prochaine assemblée générale du Comité des fêtes aura lieu le 16 octobre 2020 à 20h à la salle des fêtes. Le bureau sera renouvelé à cette occasion (suite à plusieurs démissions). Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de venir à la réunion du comité et de relancer les habitants pour qu'un maximum de volontaires réponde présent. Madame Lydie Hornoy se portera candidate au poste de présidente.

**COMMÉMORATIONS ET FÊTES MUNICIPALES** - Le Conseil Municipal souhaiterait organiser le vin d'honneur pour la cérémonie commémorative du **11 Novembre 2020**, si le Préfet ne l'interdit pas. Il faut attendre les directives à ce sujet. Dans tous les cas, le Rendez-vous au monument aux morts sera maintenu.

**Le 19 décembre**, le colis des aînés sera distribué en matinée (sans entrer dans les maisons). L'après-midi, il est envisagé un accueil pour le Noël des petits, toujours soumis au contexte sanitaire en vigueur.

Les prochains vœux du Maire sont prévus pour le **17 janvier 2021**. Ce sujet devra faire l'objet d'un autre débat à la prochaine réunion de Conseil Municipal pour définir le programme des présentations.

Afin de programmer les prochaines festivités estivales de la commune (ducasse) 2021, Monsieur Jean-Pierre COURCOL est chargé de contacter les forains pour vérifier la date du **22 Août 2021**.

**TRAVAUX** - Concernant l'abri bus, le devis de remplacement de la vitre cassée a été validé pour un montant de 566.40 € ttc (société T2E, fournisseur de l'abribus). Il faudra

prévoir de revoir nos contrats d'assurance pour prendre en charge l'assurance des biens mobiliers de la commune.

**VITESSE** - Monsieur Vincent STRIQUE présente sa synthèse concernant les statistiques des 2 radars rue du Général de Gaulle. Malgré de nombreux excès de vitesse, le Conseil Municipal reconnaît l'utilité de ces radars et souhaite réaliser des devis pour équiper les entrées de village rue d'Arras et rue du Calvaire.

**SECURITE** - Des devis sont actuellement à l'étude pour installer des caméras de vidéo protection sur la Mairie et aux entrées / sorties du village. L'objectif est de faire baisser la délinquance (Cambriolage, trafic et dégradations) par un effet de dissuasion.

**AIRE DE JEU** - Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prospecter des aires de jeux sur d'autres communes, ainsi que des sociétés qui ont déjà aménagées ce type d'installations. Le dossier prendra environ 2 ans entre les devis, les demandes de subventions et l'aménagement. Monsieur le Maire souhaite que ce dossier soit mis à l'étude dès que possible.

**EOLIENNES** - Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le 22 septembre dernier, il a reçu, avec la présence de Monsieur Vincent STRIQUE et Madame Perrine BEAUCAMP, les sociétés Intervent et Valeco. Ils ont informé avoir reçu toutes les autorisations nécessaires pour le début des travaux. Les 2 sociétés confirment les engagements signés avec l'ancien Conseil Municipal et nous informent de leur souhait de mettre en place des éoliennes plus puissante dans le respect des autorisations administratives en leur possession.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.  
Ainsi fait et délibéré.